

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNEE REPUBLICAINE.

DUODI 12 Nivôse.

(Ere vulgaire)

Samedi 2 Janvier 1796.

Marques de satisfaction du roi d'Espagne d'avoir conclu la paix avec la France. — Nomination du duc de la Alcudia à la place de premier ministre. — Arrivée de huit mille hommes de troupes dans Madrid. — Départ de Cadix d'une escadre française. — Arrivée à Gibraltar d'une division de l'escadre anglaise de la Méditerranée. — Abandon de la riviere de Gènes par les Autrichiens.

A V I S.

Le prix de l'Abonnement à cette Feuille est de 500 liv. pour trois mois, seul terme pour lequel on peut souscrire. Les Abonnés qui n'enverront point le nouveau prix ne recevront ce Journal qu'au prorata de la somme adressée. Ceux qui désireront souscrire pour un plus long terme, & qui ne voudront point s'exposer à la variation continuelle des prix en assignats, pourront s'abonner, comme les étrangers, en payant en numéraire les prix fixés ci-dessous.

L'Abonnement pour les pays étrangers, conquis ou réunis, est actuellement en numéraire de 25 liv. par an, 13 liv. pour six mois & 7 liv. pour trois mois. Il faut s'adresser pour la Belgique au citoyen *Horgnies*, à Bruxelles; pour la Suisse, l'Italie & l'Allemagne, à l'*expédition des Gazettes à Bâle*, & au citoyen *Molles*, directeur des postes, à Geneve.

ESPAGNE.

De Madrid, le 28 novembre.

Le roi continue à donner des marques de la satisfaction qu'il éprouve d'avoir conclu la paix avec la France. Le duc de la Alcudia, nommé *prince de la paix*, vient d'être désigné premier ministre, & son installation dans cette éminente dignité aura lieu incessamment. Cependant son frere, don Louis Godoy, gouverneur de la Strambure, vient d'être nommé adjudant-général des trois compagnies des gardes-du-corps; & son oncle, don Al-

varez, inspecteur d'infanterie, a été nommé capitaine-général des quatre royaumes d'Andalousie & gouverneur de Cadix.

La cour ayant été informée, que les Anglais ont fait passer des nombreux renforts à Gibraltar, a ordonné qu'il fût envoyé sur-le-hamp un corps nombreux de troupes au camp de Saint-Roch, & on sait déjà que 14 mille hommes sont rassemblés dans ces fameuses lignes.

On ignore la véritable cause de certains mouvemens extraordinaires qui se font dans ce moment; mais il est certain que cette capitale semble se former en une place d'armes. On y compte déjà huit mille hommes de troupes réglées tant infanterie que cavalerie dans l'intérieur, outre environ six mille hommes qui sont en cantonnement ou en quartiers dans les villages des environs. On attend incessamment les carabiniers royaux & les carabiniers d'état, & au total on compte sur une armée de vingt mille hommes.

Il arrive journellement ici des voitures pleines de Français dont la plus grande partie prend sur-le-champ la route de Cadix où on les cantonne.

Il est arrivé au commencement du mois de la Havane à Cadix le vaisseau de ligne *le Conquistador*, ayant à bord sept millions & demi de piastres fortes, dont quatre sont moitié en lingots & moitié en monnaie pour le compte du roi; & le surplus pour le compte des particuliers est tout en or & en argent monnoyé.

Extrait d'une lettre de Cadix, du 1^{er} décembre.

Un vaisseau de ligne se dispose à mettre à la voile pour se rendre à Barcelonne, où il va ramener un bataillon de gardes espagnoles qui se trouve ici; il a à bord un million de piastres pour payer les dépenses extraordinaires qui ont été faites en Catalogne. Ce vaisseau partira avec un autre bâtiment de guerre chargé de 300 mille piastres, pour Gènes.

Les vaisseaux de guerre français, qui sont ici depuis quelque tems, ayant été joints par quelques autres, ont

formé une petite escadre qui a mis à la voile sans qu'on sache sa destination.

La division du vice-amiral Richery est toujours mouillée dans ce port, où on dit qu'elle attend la réponse à la notification qu'elle a faite au gouvernement français des prises faites sur les anglais.

On vient d'apprendre qu'il est arrivé à Gibraltar une division de l'escadre anglaise de la Méditerranée, à-peu-près égale à la division du contre-amiral Richery & qu'elle se prépare à l'attaquer à sa sortie de notre port; au reste, l'escadre française a été traitée ici, par ordre de la cour, avec les plus grandes attentions; elle a été reçue dans l'arsenal & les malades ont été traités dans les hôpitaux du roi.

Malgré la paix, nos milices bourgeoises demeurent sur pied; ainsi que la garde de réserve. Notre gouverneur Fonsdevicla a reçu de la cour des marques particulières de satisfaction, pour la conduite qu'il a tenue lors du trouble qui eut lieu entre des républicains & la légion d'émigrés qui étoit de garde à la porte de Mer, & qu'il parvint à calmer par sa sagesse.

Les deux divisions de don Solano & de don Alave vont mettre à la voile pour Manille, avec un corps de troupes & un train d'artillerie.

I T A L I E.

De Milan, le 7 décembre.

L'armée autrichienne, après avoir abandonné la rivière de Gènes, s'est établie dans les environs d'Acqui, & le quartier-général se trouve dans cette dernière ville. Tout a été tranquille jusqu'au 6. Il est faux que l'ennemi se soit avancé jusqu'à Dego.

Nous avons reçu les rapports officiels suivans :

Du quartier-général d'Acqui, le 4 décembre.

« A la suite de la dernière attaque faite contre la position du général Colli à la Spinarda, ce dernier ayant été forcé de prendre la position de Ceva pour couvrir cette ville & Mondovi, le flanc droit du corps des troupes autrichiennes se trouva à découvert, & en conséquence, l'on jugea à propos de retirer ce corps jusqu'à Spigno, laissant les troupes légères à la garde des postes avancés. Afin de mieux établir la communication entre le camp retranché de Ceva & le corps du général Colli, le général de Wallis posta les deux bataillons de Reiski à Montessilio & Montbarcaro. L'ennemi n'a fait, jusqu'à ce moment, aucun mouvement, & l'on n'a aperçu que des patrouilles qui se sont avancées jusqu'à Montenotte & Cairo ».

Du quartier-général de Ceva, le 3 décembre.

« L'ennemi qui menaçoit, le 2, d'attaquer notre camp de Ceva, & avec une autre colonne très nombreuse, de nous devancer d'une marche au dessus de Mondovi, est encore dans l'inaction dans sa position entre Bagnasco & Noecto. Le mouvement imprévu d'un gros corps de troupes qui fut détaché hier de Ceva, l'a fait vraisemblablement changer de résolution. Cependant plusieurs régimens sont en marche du Piémont pour venir renforcer notre armée; & si l'armée impériale avance un peu sa droite vers nous, dans la direction de Monte-Zemolo, on est fondé

à croire que la position actuelle deviendra de plus en plus respectable & à l'abri de toute attaque. »

L I T H U A N I E.

De Wilna, le 15 novembre.

Ce grand duché étant tombé dans le lot de la Russie, l'impératrice vient de rendre l'ukase suivant, relatif au culte catholique & qui a été adressé au prince Repnin.

La cité de Wilna sera le siège d'un évêque catholique romain, qui sera rempli la première fois par l'abbé Kotfahowski, avec le titre d'évêque de Livonie; sa prébende annuelle sera de quatre mille roubles. C'est à cet ordinaire que sera confiée la discipline de tout le clergé de son culte. Il créera un consistoire dont les appels seront portés directement au sénat de Pétersbourg; il ne pourra recevoir aucune bulle du pape si elle n'est adressée auparavant au gouverneur-général, qui la fera passer au sénat de Pétersbourg, lequel décidera si elle est acceptable ou non, &c.

A L L E M A G N E.

De Alzey, le 19 décembre.

Bientôt nous n'aurons plus à combattre l'armée de Jourdan. Sa droite qui étoit appuyée à la Sarre est occupée, depuis deux jours, à passer cette rivière. Le passage a eu lieu du côté de Sarrebourg; mais ce passage ne s'est pas fait avec tranquillité, l'arrière-garde de cette aile a même été vivement inquiétée par les corps détachés que nous avons en avant pour soutenir nos avant-postes. Il y a eu même un engagement assez vif le 17 à Mellik, à la suite duquel l'ennemi a dû se retirer avec précipitation & avec perte jusqu'à Beente. Les hulans ont sabré beaucoup de Français & fait plusieurs prisonniers dans les bois situés entre Grünberg & Garmersweiler, où les Français avoient fait des abbattis & s'étoient retranchés pour y tenir encore quelque tems; ils n'y ont pas tenu long tems. On les en a délogés & ils ont été retrouver leurs camarades.

De Mayence, le 20 décembre.

L'armée de Jourdan est toujours occupée à faire sa retraite, & une partie va chercher du repos derrière la Moselle. A mesure qu'elle s'éloigne, l'armée de Clarfayt avance, & déjà nous avons des troupes à Traerbach, à Bern-Castel, à Neumagen & même à Trèves, à ce qu'on assure. On prétend ici que nos avant-postes sont déjà à Chartreuse, près de Coblenz, & que les Français s'occupent de leur déménagement de cette ville, qui est la seule qu'ils tiennent encore sur la rive droite de la Moselle.

Nous apprenons du Haut-Rhin que les avant-postes de l'armée de Wurmsér vont jusqu'à une demi-lieue de Landau, & qu'ils ont même poussé jusques dans les environs de Handel & de Derenbach.

Le corps de troupes impériales sous les ordres du général comte de Nauendorff a pénétré le 18, au soir, jusqu'à Trèves. Les troupes qui sont entrées dans cette ville, & qui l'occupent encore, sont: le corps franc de l'Archiduc-Charles, les hulans, les manteaux-rouges.

(Extrait des gazettes allemandes.)

FRANCE.

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE.

Extrait d'une lettre de Chaumont, du 4 nivôse.

« Ma chère maman, vous avez dû faire rencontre de mademoiselle Capet & de l'ambassadeur de Toscane; ils ont passé ici le sur-le-demain de votre départ; la consommation qu'ils ont faite de chevaux a pu encore retarder le service de la diligence. Il faut que je vous dise comment nous avons reconnu cette jeune personne. Les roues de sa voiture, qui n'avoient pas été graissées depuis Troyes, & la voiture prenant feu, la fille Capet a été obligée de faire à pied tout le chemin depuis les Tanneries jusqu'à l'ancienne auberge de la Fleur-de-Lys. C'est en traversant ainsi la place, avec madame de Soury & trois hommes, qu'elle a été reconnue: une simple gaze noire étoit sur son front. Pendant qu'on rétablissoit la voiture, la foule se rassembla à la porte de l'auberge; j'étois alors chez B.; on nous avertit, nous y courons.

« Un cordonnier, nommé Joseph Allemand, buveur éternel, étoit déjà saoul, quoiqu'il fût dix heures du matin, ent'ouvre la porte, gesteule, dit: Citoyenne, je suis bon citoyen, je sais respecter les balles. L'ex-princesse s'effraie, on fait retirer Livyogne; mécontent, il s'écrie: Ah! ma foi, elle n'est pas faite autrement qu'une autre femme, &c. Et puis, le voilà qui répète ce lazi à la foule; les petits enfans s'égaient; ils entonnent *ça ira*: on les fait taire; deux officiers municipaux arrivent en écharpe; la gendarmerie, un détachement d'invalides accourent, & elle traverse la foule immense qui conserve le plus grand silence; on l'a trouvée charmante, & en effet elle l'est beaucoup. Je me rappelle d'avoir vu, il y a 15 ans, son oncle Joseph, dans la même place, & voyageant dans un costume aussi simple Quant à M. Carletti, il voyageoit superbement dans une voiture très riche; il se plaignoit que cette belle voiture s'étoit cassée trois fois; ce qui ne lui permettoit pas d'accompagner *Madame* ».

Signé, I. J. COLLER.

De Paris, le 11 nivôse.

Le concours est très-grand à la trésorerie, ainsi que chez les notaires, pour acquitter l'emprunt forcé. Cet empressement a déjà contribué à diminuer considérablement la masse des assignats qui sont biffés & annulés à mesure qu'ils rentrent; de sorte que le prix des louis d'or a considérablement baissé depuis quelques jours. Il seroit vraiment curieux de rechercher par quelle étrange fatalité le prix de toutes les denrées grossit journellement dans une progression désolante, tandis que celui du numéraire métallique baisse. Quoiqu'on doive attribuer en partie cette calamité aux fureurs expirantes de l'agiotage effrené qui a gagné toutes les classes de la société, on peut présumer aussi que les menaces inconsidérées contenues dans certains écrits contre les propriétaires des subsistances contribuent à leur faire tenir très-haut le prix de leurs denrées.

Quoiqu'il en soit de cette cause particulière de cherté, les bons citoyens espèrent que la création d'un ministre de la police générale opérera des avantages considérables, en ce que sa vigilance embrassera tous les individus qui, d'un bout de la république à l'autre, forment une corporation avide de spéculateurs sur la misère publique,

& qui a établi son foyer dans la population la plus nombreuse de la république. Il est certain que quand l'état & l'occupation de tant de vagabonds qui foulent tout autour le terrain du palais Egalité, les restaurateurs, les tripôts & les spectacles seront bientôt connus, leur nombre diminuera nécessairement, & avec ce nombre celui des vampires qui affament le peuple.

La voix publique désigne déjà quelques citoyens pour cette place importante & morale de ministre de la police générale; nous nommerons les citoyens Aiquier, Gauthier, Fréron & Tallien.

Avant-hier, M. Sandos, ambassadeur du roi de Prusse, a été présenté par le ministre des relations extérieures au directoire exécutif, auquel il a remis ses lettres de créance. Le président Rewbell lui a adressé à ce sujet un discours analogue à la circonstance; le directoire étoit en grand costume, ainsi que tout le corps diplomatique, qui a assisté à cette cérémonie.

Le silence du gouvernement sur la nouvelle répandue d'un armistice entre les généraux républicains & alliés mandés, peut-il être regardé comme un aven tacite de cette mesure? Telle est la question qu'on se fait de toutes parts, & à laquelle personne n'a répondu jusqu'ici d'une manière pertinente. Quoique la saison pour continuer la campagne soit fort avancée, on n'ignore pas que l'ardeur des troupes françaises a été en quelque sorte redoublée par les derniers événemens; la victoire étoit leur élément habituel, elles sentent plus vivement que jamais le besoin de la rappeler, & on apprend en effet que des corps nombreux sont en marche pour aller rejoindre nos armées. S'il faut en croire un bruit qui commence à se répandre, le gouvernement a demandé compte aux généraux républicains des motifs qui les ont déterminés à accepter la suspension d'armes qui a été proposée par l'ennemi.

Il est assez digne de remarque qu'aucun papier public d'Allemagne, jusqu'à la date du 22 décembre, ne fasse mention des suspensions d'armes dont nos gazettes ont toutes parlé.

Nous démentons avec bien du plaisir la nouvelle de l'assassinat du représentant Dubois-Grancé, annoncée par Réal, d'après une lettre que nous avons eue nous-mêmes digne de foi; en effet elle est signée d'un citoyen voisin du lieu où se trouve en congé ce représentant, & les détails qu'elle renferme ne présentent rien d'in vraisemblable, sur-tout dans la position critique où se trouvent les patriotes; mais heureusement nous avons reçu une lettre postérieure à cette dernière du représentant Dubois-Grancé lui-même, qui ne dit pas un mot de cet assassinat, & qui annonce son retour très-prochain.

La cherté excessive du vin, du cidre & de la bière, a forcé de se mettre à l'eau une infinité de citoyens peu fortunés, dont les facultés ne peuvent plus atteindre au prix de ces liqueurs fermentées. Il résulte d'une telle privation, une maigreur, une faiblesse & une pâleur habituelles qui se font remarquer parmi beaucoup de gens du peuple. Le citoyen Autment, chimiste, demeurant rue du Père-Sainte-Avoye, n.º 13, touché de commisération envers les indigens, annonce qu'il est parvenu à composer un sirop de fruits & de racines, dont une cuillerée mêlée dans une pinte d'eau forme une boisson agréable, stomachique & très-économique, ce qui sup-

pose que le prix de ce sirop est médiocre ; mais l'auteur n'en fait pas mention , en quoi il a tort.

Le directoire exécutif, vu la lettre du citoyen Lecoulteux-Canteleu, membre du conseil des anciens, au rédacteur du journal des Patriotes de 89, en date du 5 de ce mois, où on lit qu'il n'a pas paru à ce citoyen que les bureaux de la trésorerie fussent bien préparés à l'annulation des assignats qui rentrent par la voie de l'emprunt forcé ;

Considérant combien la mesure de barrer les assignats en présence des prêteurs est importante par la confiance qu'elle ne manquera pas d'inspirer ;

Considérant d'ailleurs que rien ne peut dispenser de l'exécution de la loi, & que celle du 3 de ce mois porte en termes formels : art. 1^{er}. « que tous les assignats provenant de l'emprunt forcé seront barrés par les percepteurs, » en présence des prêteurs, annulés par les receveurs, & brûlés à Paris » ;

Arrête, que le ministre des finances prendra sans délai des informations sur le fait dont il s'agit, & qu'il donnera au besoin tous les ordres nécessaires pour l'exacte & sévère observation de la loi ci-dessus. Il rendra compte le plus promptement possible de l'exécution du présent arrêté.

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Suite de la séance du 10 nivôse.

Voici quel étoit l'objet des quatre projets de résolution présentés par Génissieux, au nom de la commission chargée de la vérification des pouvoirs.

Le premier déclare valides les procès-verbaux des assemblées électorales de 85 départements, à l'exception de ceux du Lot & du Doubs

Le second accorde trois jours francs aux membres du corps législatif qui n'ont pas encore fait leur déclaration. Passé ce délai, il sera procédé à un appel nominal dans chaque conseil ; chacun sera tenu de déposer sur le bureau une copie de sa déclaration, certifiée par l'archiviste. Ceux qui refuseroient de se soumettre à cette disposition seront déclarés ne pouvoir exercer jusqu'à la paix les fonctions législatives.

Le troisième déclare exclus des mêmes fonctions les citoyens Gaillard, Crosne, Mersan, Thiébaud & Gô, comme parens d'émigrés.

Le quatrième porte que les citoyens Pallier des Basses-Alpes & le Cerf, d'Eure & Loir, membre du conseil des cinq cents, & Fontenai, membre du conseil des anciens, qui ont été provisoirement rayés de la liste des émigrés, seront exclus des fonctions législatives, jusqu'à leur radiation définitive.

Le conseil ordonne l'impression & l'ajournement.

Mersan réclame contre le projet de résolution qui le concerne ; il dit que ce n'est pas comme parent d'émigré que la loi lui est applicable.

Génissieux lit la déclaration de Mersan ; il représente que de la manière dont elle est faite on devoit conclure que Mersan étoit parent d'émigré.

Au reste, ajoute-t-il, Mersan seroit toujours dans le cas de la loi pour avoir signé des arrêtés contraires aux lois dans les assemblées primaires, si c'est là l'objet de réclamation, eh bien ! le projet de résolution l'atteindra comme signataire de ces arrêtés.

Thibaudeau demande que dans la prochaine séance, avant de s'occuper de Job Aimé, on se livre à la discussion sur la vérification des pouvoirs en général. — Adopté.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 10 nivôse.

Après la lecture du procès-verbal du 9, dont le conseil adopte la rédaction, le président annonce que la commission chargée d'examiner la résolution relative au timbre, n'a pas encore achevé son travail, & qu'il n'y a point d'autres objets à l'ordre du jour.

CONSEIL DES CINQ - CENTS.

Séance du 11 nivôse.

On alloit passer à la discussion du projet de résolution relatif à Job Aimé lorsque Thibaudeau a rappelé qu'hier, sur sa proposition, le conseil avoit décidé qu'il s'occupoit d'abord du projet de résolution relatif à la validité des pouvoirs contre lesquels il n'y a pas de réclamation.

Thibaudeau a fait sentir qu'il étoit important que les membres du corps législatif sortissent de l'incertitude où ils flottent sur leur caractère ; ils ne sont encore que représentans provisoires ; rien n'est si monstrueux d'ailleurs, peuvent-ils prononcer sur la qualité de leurs collègues lorsque la leur même n'est pas assurée ?

Génissieux a dit que le projet de résolution qu'il a présenté hier n'a pas pu être imprimé encore ; au reste, il pense que l'affaire de Job Aimé est absolument isolée & peut se discuter sur-le-champ

Plusieurs membres appuyent la demande.

La majeure partie, en parlant d'Aimé, le nomment Job Aimé, & à chaque fois on leur crie Jacques Aimé.

Je demande, s'écrie Lehardy, si le citoyen dont il s'agit n'a pas signé l'arrêté de l'assemblée primaire de Montelimat de noms de Job Aimé ?

Aimé. — Non, jamais je n'ai signé Job Aimé.

Goupilleau. — Il l'a signé ainsi ; j'ai vu l'original.

Bourdon. — Aimé ne doit pas avoir la parole ici qu'on n'ait décidé s'il est ou non représentant du peuple.

La discussion continue sur l'ordre de la question.

Renaud pense que si les pouvoirs sont vérifiés, il faut le déclarer ; s'ils ne le sont pas, il faut s'occuper sur-le-champ de leur vérification.

Renaud s'attache sur-tout à prouver le danger à ce que le conseil s'arrogât les fonctions de juge ; c'est à l'oubli de ces principes qu'il attribue tous les maux qui ont affligé la France sous l'horrible tyrannie de Robespierre, & qui eussent tué la liberté à jamais sans l'immortelle journée du 9 thermidor.

Villetar entame une opinion qu'on interrompt en lui criant qu'il traite le fond de la question.

Il se résume & exprime la crainte où il est que par les motions incidentes on ne fasse perdre de vue la question principale.

Lecoq est d'avis aussi qu'on peut terminer sur-le-champ ce qui regarde Job Aimé.

Thibaudeau reproduit sa proposition ; il insiste pour qu'elle soit adoptée ; Fermond la soutient & le conseil l'adopte.

Comme le projet de résolution relatif à la validité des pouvoirs contre lesquels il n'y a pas eu de réclamations n'est pas distribué, le conseil ajourne cet objet, ainsi que l'affaire du citoyen Aimé à la séance de demain.

Fixation
vérole
de la
cinq c

Le b
tiques e
Le p
pour 3
souverai
Le p
pour 3
Tou

Il par
dans tous
cabinet e
campagne
taillée de
rempor
seules d
d'Italie s
En con
& l'expé
sur la c
d'adresse
d'éloges
champ p
moral de
sardes se
s'it arriv
çais qui
que les G
critiques